

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2025



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2025

Date de convocation : 24 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Lundi 28 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 12 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Arnaud OGER, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Stéphanie POTIER ayant donné pouvoir à Richard SIGWALT, Virginie BESSONNET ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU-BONENFANT, Bertrand GUILLOT ayant donné procuration à Johann LE CIGNE, Dorothée JOINT ayant donné pouvoir à Pierre CHIRON, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Didier MAROUSSIE, Bertrand ISAAC ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Karine DAVID, Marc PITAUD, Audrey NICOU, Delphine LAINARD, Sylvain MESNEL

Secrétaire de séance : Pierre CHIRON

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 24 mars 2025.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 11 mars et le 22 avril 2025 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
GRANIMOND	Colonne pour Jardin du Souvenir	2.094,00 €	Commune – Op. 18
ATEMIS	Renouvellement abonnement antispam messageries professionnelles	169,50 €	Commune – Op. 46
Equip'Jardin	Lames pour mulching (9 unités)	383,42 €	Commune – Op. 61
SELF SIGNALISATION	Panneaux de rue	746,46 €	Commune – Op. 84
Majuscule VERRIER	Fournitures pour activités périscolaires	582,60 €	Commune – Op. 76
WESCO	Jeux pour activités périscolaires	102,25 €	Commune – Op. 76
IECP	Ajout prises électriques modulaire périscolaire	206,41 €	Commune – Op. 76

IECP	Travaux de plomberie maison médicale	735,08 €	Commune – Op. 85
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
EDP	Fourniture peinture traçage terrains de football	1.080,47 €	Commune
C3RB	Abonnement annuel service vignettes médiathèque	96,00 €	Commune
LA POSTE	Distribution Echo Gervinois de printemps	487,42 €	Commune
Frémondrière Elec.	Réparation éclairage salle réception des Primevères	1.253,57 €	Commune
Conseil Départemental de la Vendée	Mission assistance technique dans le domaine de l'assainissement	1.152,45 €	Assainissement
IECP	Réparation chaufferie mairie	596,96 €	Commune
ID VERDE	Pose d'une clôture Fief du Val Fleuri	1.600,80 €	Lotissement
TECERES	Analyse sol terrain d'honneur de football	122,16 €	Commune
TECERES	Sablage et décompactage terrain d'honneur de football – Automne 25	3.089,29 €	Commune
TECERES	Défeutrage et regarnissage des deux terrains de football – 2025	4.563,11 €	Commune
TECERES	Regarnissage des deux terrains de football – Avril 2025	2.504,30 €	Commune
VFLIT	Abonnement annuel carte SIM pour alarme anti-intrusion restaurant scolaire	180,00 €	Commune
Majuscule VERRIER	Fourniture papeterie pour activités périscolaires	588,32 €	Commune
Vendée Hydrocurage	Hydrocurage des buses rue de la clé des champs	1.434,20 €	Assainissement
Collectivité Vidéo Service	CD médiathèque	486,96 €	Commune
RDM VIDEO	DVD médiathèque	1.007,14 €	Commune
Dop'Archives	Prestation archivage mairie	4.200,00 €	Commune

[DCM n°027-04-2025](#)

Subventions communales 2025

Suite aux travaux de la Commission « Finances » réunie le 08 avril 2025, Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose d'attribuer les subventions aux associations qui suivent au titre de l'exercice 2024.

Subventions 2025		Montant en €
ASSOCIATIONS GERVINOISES	Société communale de chasse	350,00 €
	AS Football	2.500,00 €
	SHR – Société Hippique Rurale	250,00 €
	SHR – Société Hippique Rurale (banderole)	270,00 €

	SHR – Société Hippique Rurale (concours du 11-13/07)	500,00 €
	Patrimoine & Tradition (Salon du livre)	2.000,00 €
	Outils en main	450,00 €
	Outils en main (aménagement nouveaux locaux)	500,00 €
	Union des commerçants	3.000,00 €
	UNC AFN	250,00 €
	La Gervinoise	200,00 €
	MIB	200,00 €
	Palet gervinois	250,00 €
	FABIGAN	250,00 €
	Amicale laïque (Bal trad')	700,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	APEG	700,00 €
	APEL	700,00 €
	Coopérative scolaire école publique – Voyages scolaires	1.800,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	Station SNSM Fromentine	250,00 €
	Fonds aide aux jeunes – Département de la Vendée	185,00 €
	Amicale des pompiers	500,00 €
		16.205,00 €

La liste non majoritaire se questionne sur l'importance des moyens financiers alloués à l'association de football (subvention et coût annuel d'entretien des terrains) et leur bienfondé vis-à-vis des autres associations de la commune.

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint aux sports et à la vie associative et culturelle, rappelle que l'association de football est l'association qui compte le plus grand nombre d'adhérents et notamment de jeunes. De plus, il informe que des synergies entre les associations de football de Saint Gervais et de Beauvoir-sur-Mer sont en développement afin de rationaliser les charges pesant sur chacune d'elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote le montant des subventions communales versées aux associations selon le détail ci-dessus,
- Précise que les subventions à caractère social sont attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale,
- Indique que le montant global des subventions est inscrit au Budget Primitif du Budget Général à l'article budgétaire 65748 « *Subventions de fonctionnement aux associations* ».

DCM n°028-04-2025

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2024/2025

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux conseillers municipaux la délibération du Conseil municipal en date du 09 mai 2000 décidant la transformation du contrat simple en contrat d'association ainsi que le contrat d'association définitif n°00-8 entre l'Etat et l'école privée mixte de Saint Gervais et la délibération en date du 30 janvier 2007 portant modification du contrat d'association avec m'école privée mixte de Saint Gervais (prise en charge des élèves domiciliés sur la commune).

A la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » réunie le 08 avril 2024, il propose de fixer la participation pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

- 627,30 € (*six cent vingt-sept euros et trente centimes*) par élève scolarisé en élémentaire,
- 1.072,48 € (*mille soixante-douze euros et quarante-huit centimes*) par élève scolarisé en maternelle.

Conformément à la législation en vigueur, il indique que le montant de la somme à verser pour un élève de Saint Gervais scolarisé dans une autre commune correspondra aux dépenses de fonctionnement effectivement supportées par la commune d'accueil dans les cas réglementairement définis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de verser à l'OGEC de Saint Gervais la participation communale au titre de l'année scolaire 2024/2025 à raison de 627,30 € (*six cent vingt-sept euros et trente centimes*) par élève scolarisé en élémentaire et à 1.072,48 € (*mille soixante-douze euros et quarante-huit centimes*) par élève scolarisé en maternelle sur justificatif du nombre d'élèves domiciliés sur la commune (fournis par l'organisme de gestion à et fréquentant l'école privée de Saint Gervais,
- Dit que le montant de la contribution du par la commune de Saint Gervais, en qualité de commune de résidence, aux dépenses de fonctionnement de la commune d'accueil correspondra au coût moyen d'un élève supporté par la commune d'accueil.

DCM n°029-04-2025

Reconduction de l'aide financière attribuée dans le cadre du dispositif « Passeport accession » - Année 2025

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°044-05-2023 du 22 mai 2023 par laquelle il avait été procédé à la reconduction pour l'exercice 2022 du dispositif du passeport pour l'accession dans le cadre du programme Eco-PASS du Conseil départemental de la Vendée.

Il propose que soit reconduit ce dispositif pour l'exercice 2024 dans les mêmes conditions qu'en 2023 ce qui permettrait à la commune d'apporter une aide forfaitaire d'un montant de 1.500,00 € (*mille cinq cents euros*) aux ménages répondant aux critères d'éligibilité.

Il propose également que l'instruction des demandes continue à être confiée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE) qui dispose d'un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et en énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la mise en œuvre de l'aide financière à l'accession et de retenir les critères exposés ci-dessus,
- Dit que l'aide accordée par dossier sera de 1.500,00 € (mille cinq cent euros) quel que soit la composition familiale du ménage,

- Arrête le nombre de primes à 02 (*deux*) pour l'année 2025, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 inclus),
- Autorise Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vue de la vérification faite par l'ADILE des documents suivants :
 - o Avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
 - o Offre de prêt délivré par l'établissement bancaire,
 - o Attestation de propriété délivrée par le notaire.

[DCM n°030-04-2025](#)

Participation financière à L'Arche de Noé 2025

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°018-02-2024 en date du 19 février 2024 par laquelle il était procédé au renouvellement de la participation financière de la collectivité à l'association L'Arche de Noé à hauteur de 0,50 € (*cinquante centimes*) par an et par habitant pour la prise en charge des chiens errants et abandonnés.

Il fait savoir que l'association sollicite au titre de l'année 2025 la reconduction de la convention dans les mêmes termes que pour l'année 2024, c'est-à-dire une participation financière de la Commune de 0,50 € (*cinquante centimes*) par habitant, soit la somme totale de 1.347,00 € (*mille trois cent quarante-sept euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la participation financière de la Commune à l'association L'Arche de Noé à 0,50 € (*cinquante centimes*) par habitant au titre de l'année 2025, soit la somme totale de 1.347,00 € (*mille trois cent quarante-sept euros*),
- Autorise Monsieur le Maire à signer le cas échéant la convention correspondante,
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif du Budget Général 2025.

[DCM n°031-04-2025](#)

Subvention à l'ASSOLI au titre des activités de l'espace de vie sociale 2025

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°068.09.2024 en date du 18 septembre 2024 par laquelle l'Assemblée municipale avait octroyé une subvention à l'ASSOLI d'un montant de 3.000,00 € (*trois mille euros*) destinée à financer ses actions en matière de liens intergénérationnels pour l'exercice 2024.

Afin de poursuivre ces réalisations, l'ASSOLI sollicite les communes pour l'attribution au titre de l'exercice 2025 d'une subvention globale de 12.000,00 € (*douze mille euros*). Ce montant est réparti à part égale entre les collectivités de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain, soit une participation pour chacune d'elle d'un montant de 3.000,00 € (*trois mille euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de verser à l'ASSOLI au titre de l'exercice 2025 une subvention de 3.000,00 € (*trois mille euros*) pour financer les activités organisées dans le cadre de l'espace de vie sociale,
- Indique que cette charge est inscrite au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de la section de fonctionnement du Budget Général,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

[DCM n°032-04-2025](#)

Déclaration d'intention de transférer la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté de communes CHALLANS-GOIS à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la loi n°2025-327 en date du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « Eau » et « Assainissement ».

A ce titre, il expose son intention de transférer, à compter du 1^{er} janvier 2026, la totalité de la compétence « Assainissement collectif » exercée par la commune à la Communauté de communes CHALLANS GOIS Communauté et son intention de transférer les excédents du Budget annexe Assainissement.

Ce transfert de compétence implique que la Communauté de commune sera substituée à la commune pour l'exercice de la compétence « Assainissement collectif » que la commune exerçait précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Confirme son intention de transférer à la date du 1^{er} janvier 2026 la totalité de la compétence « Assainissement collectif » exercée par la commune à la Communauté de communes CHALLANS GOIS Communauté,
- Prend acte que ce transfert implique que la Communauté de communes sera substituée à la commune pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Assainissement collectif » que cette dernière exerçait précédemment,
- Confirme son intention de principe de transférer les excédents du Budget annexe Assainissement et réserve les incidences du transfert de compétence sur le plan patrimonial, sur le plan comptable, sur le plan financier, sur le plan des contrats et sur le plan des personnels,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

Compte-rendu de la Commission « Voirie et Environnement » du 02 avril 2024

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, présente le compte-rendu de la Commission « Voirie et Environnement » qui s'est réunie le 02 avril 2025.

Il informe que dans le cadre du marché à bon de commande « Grosse réparation de voirie », la réfection de la route de Puy Magné (1350ml) a été retenue pour un montant HT de 131.415,45 € (*cent trente et un mille quatre cent quinze euros et quarante-cinq centimes*).

Les devis relatifs aux autres actions retenues sont en cours de réception.

Il précise que la campagne de curage des fossés devrait débuter courant du mois de mai. Cette année, c'est près de 20 Km qui seront réalisés. En revanche, pour les levages de pont, en raison des conditions climatiques, ces opérations seront réalisées ultérieurement dans le courant de l'année.

AFFAIRES SCOLAIRES

Compte-rendu de l'après-midi jeux à la médiathèque le 29 mars 2025

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente le compte-rendu de l'après-midi jeux organisée par la médiathèque le 29 mars 2025 sur une idée initiale émanant du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Cette animation a rencontré un vif succès avec près de 50 participants dans une ambiance conviviale et ludique ce qui illustre l'attrait du public pour ce type de prestations.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 24 avril 2025

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 24 avril 2025.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- | | |
|-----------|---|
| N°07/2025 | Madame LANGLE Marie à Monsieur et Madame MAHIEUX Yves et Martine, 8 Allée des Cavalières ; |
| N°08/2025 | Madame ROUX Christine à Madame MONTIER Audrey, 1 Impasse du Sableau ; |
| N°09/2025 | TGTP GAUTIER Ganaël à Monsieur et Madame LHERMENAULT Luc et Marie-Louise, 9 Chemin de la Sauzaie ; |
| N°10/2025 | TGTP GAUTIER Ganaël à Monsieur et Madame LHERMENAULT Luc et Marie-Louise, 43 rue du Villbon et Chemin de la Sauzaie ; |
| N°11/2025 | Monsieur et Madame BARRETEAU Alain et Josiane à Monsieur et Madame BORDERON Yves et Marie-Annick, 5 Rue de la Ramée ; |
| N°12/2025 | Madame TRIBALLEAU Reine, Monsieur BEGAUD Jacky et Madame BEGAUD Catherine à Monsieur THUE Tanguy, 273 Route de la Clé des Champs. |

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Bilan de la Fête des bibliothèques des 28 et 29 mars 2025

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, dresse le bilan de la Fête nationale des bibliothèques qui s'est tenue sur le territoire de CHALLANS GOIS Communauté les 28 et 29 mars 2025 et notamment à la médiathèque de Saint Gervais.

A cette occasion, une après-midi jeux puis un apéro lecture sur le thème de la mère et l'enfant, laquelle a attiré une vingtaine de participants, a été organisé le vendredi 28 mars. Le samedi matin a été l'occasion de faire la traditionnelle dictée animée par le Maire honoraire, Monsieur Robert GUERINEAU.

Madame Stéphanie ROTUREAU est la grande gagnante de cette année. Elle a reçu son prix le 27 avril à l'occasion du Salon du Livre.

Bilan du Salon du Livres du 26 et 27 avril 2025

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente le bilan de la 30^{ème} édition du Salon du Livres qui s'est tenue à Saint Gervais le week-end du 26 et 27 avril 2025.

Cette édition était dédiée à Monsieur Claude MERCIER et a accueilli plus de 80 participants dont la plus jeune avait 14 ans.

Des écrivains renommés tels que l'auteur de *L'Histoire de France pour les nuls* ou celui de *La Vendée pour les nuls* étaient présents pour cette édition anniversaire.

AFFAIRES GENERALES

DCM n°033-04-2025

Reconduction des Interventions Musique et Danse en milieu scolaire (IMS) pour l'année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°043-05-2024 en date du 28 avril 2024 par laquelle il avait été procédé à la reconduction des interventions musique et danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 avec un forfait de 56 heures/an afin d'en maîtriser la charge financière.

Il informe que pour l'année scolaire 2025/2026, le Conseil départemental de la Vendée a décidé de maintenir l'accompagnement organisationnel auprès des collectivités.

Considérant l'intérêt de ces interventions à destination des élèves de cycle 02 et de cycle 03, Monsieur le Maire propose de renouveler ces interventions pour l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de reconduire pour l'année scolaire 2025/2026, l'enseignement de la musique et de la danse en milieu scolaire pour les élèves de cycle 2 et de cycle 3 des écoles primaires publiques et privées de la commune pour un volume d'heure totale pour l'année scolaire de 56 heures,
- Dit que ces interventions feront l'objet d'une rémunération brute appliquée aux intervenant(e)s de 30,00 € (trente euros) par heure avec une majoration de 3,40 € (*trois euros et quarante centimes*) en cas de déplacement de l'intervenant(e) à plus de 30 km de sa résidence familiale,
- Dit que la charge financière est inscrite du Budget Générale pour la totalité du coût occasionné,
- Dit qu'il fera appel au service du Conseil départemental de la Vendée pour la partie organisationnelle de ces interventions,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le(s) contrat(s) correspondant(s).

DCM n°034-04-2025

Tirage au sort des jurés d'Assises 2026

En application de l'arrêté préfectoral n°2025/DCL-BER-256 en date du 07 avril 2025, Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort des 6 jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2026.

Sont désignés :

ARNAUD Sabine, née POUPET,

domiciliée 7 Allée des Cavalières

FABLET Jean

domicilié 63 Rue du Villebon

BORDAGE Samuel

domicilié 2 Rue du Villebon

GUILLERM Stéphanie

domiciliée 3 Rue des Platanes

BESSIN Romain

domicilié 16 Rue des Glycines

LAPEYRE Chiara

domiciliée 783 Route du Bois Libaud

Dates à retenir :

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 26 mai 2025

Les dates des Conseils municipaux en 2025 sont :

- 30 juin,
- 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

Le secrétaire de séance,

Pierre CHIRON



Le Maire,

Richard SIGWALT

